



Le fonds d'action sociale des salariés

Vous êtes en situation de détresse suite à un problème grave de santé qui engendre des frais exceptionnels qui déséquilibrent votre budget ?

Vous pouvez obtenir une aide exceptionnelle !

La commission sociale paritaire de votre profession examinera avec attention votre situation et se mobilisera pour vous apporter le soutien que vous demandez.

EXEMPLES D'AIDES POSSIBLES :

- Aide financière possible en cas de reste à charge important sur des soins de santé.
- Participation à l'acquisition des équipements spécifiques aux personnes handicapées ou invalides.
- Aides aux frais de déplacements occasionnés par l'hospitalisation d'un proche.
- Autres dépenses liées aux soins de santé...

Téléchargez le formulaire de demande d'intervention sociale sur le site www.sante-patisserie.fr